Association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine en val de Sienne

La voix du patrimoine de Sienne

Année 2010

Octobre

N° 32

N° ISSN : 1954-9652

DANS CE NUMÉRO :

Moulins de la Sienne 1

Hambye 2

Beaumesnil 3

Percy 3

Moulins de la Sienne 4

Sommaire :

- La Sienne décrite par de nombreux écrivains de terroir avec ses paysages diversifiés, ses gros bourgs blottis sur ses rives, ses monuments remarquables se mirant dans ses eaux, peut à terme connaître un véritable lissage de son héritage hydraulique déjà pas mal entamé.
- C'est une page d'histoire d'un édifice affecté à un usage précis qui se tourne. Le récent compromis de vente de l'ancien presbytère de Hambye me donne l'occasion d'évoquer la trame historique de cet édifice.
- La reconstruction de l'ancien presbytère de Beaumesnil est en partie décrite dans les archives de l'Hôtel-Dieu de Coutances, conservé aux archives départementales de la Manche, dont en voici la pièce maîtresse.
- Marcher pour une vieille tombe, telle est la participation qui est proposée par l'association pour la sauvegarde du patrimoine funéraire.

Les moulins de la Sienne

La Sienne et ses affluents, y compris la Soulles, ont toujours compté de nombreux moulins, certains, pour n'en citer que quelques-uns, sont connus depuis le XIIe siècle, (abbaye de Hambye, Saultchevreuil, prieuré de La Bloutière), La Bloutière (la Halaisière) en 1313, Gavray en 1424, 1467, pour des réparations à faire au moulin de Gavray, le moulin Huet sur l'Airou en 1424, Hambye (Mauny) en 1517, la Basse-Forêt au mesnil-Vinneman en 1559, Saint-Denis-le-Gast, d'après un aveu rendu par le seigneur pour ses moulins en 1639 et de façon plus fréquente à partir du XVIIe siècle. Les archives révèlent ainsi de temps à autre leur existence sous l'ancien régime.

L'état de l'élection de Coutances en 1698 nous apprend que « les rivières de Sienne et de Soulles, lesquelles ont autant d'eau qu'il en serait nécessaire pour faire des canaux propres à porter de petits bateaux pour la commodité du commerce, si elles étaient bien ménagées et si leurs cours n'étaient point interrompus par des ponts, des clides, des chaussées, des bieux et des écluses pour faire moudre une quantité extraordinaire de moulins qui sont sur ces deux rivières. » Les cours d'eau ont ainsi une histoire que de nouveaux enjeux veulent lisser et faire disparaître sous les thèmes de la qualité de l'eau, de la remontée des poissons, et de la nécessité qu'elle s'enfuie rapidement vers la mer. *(Suite page 4)*

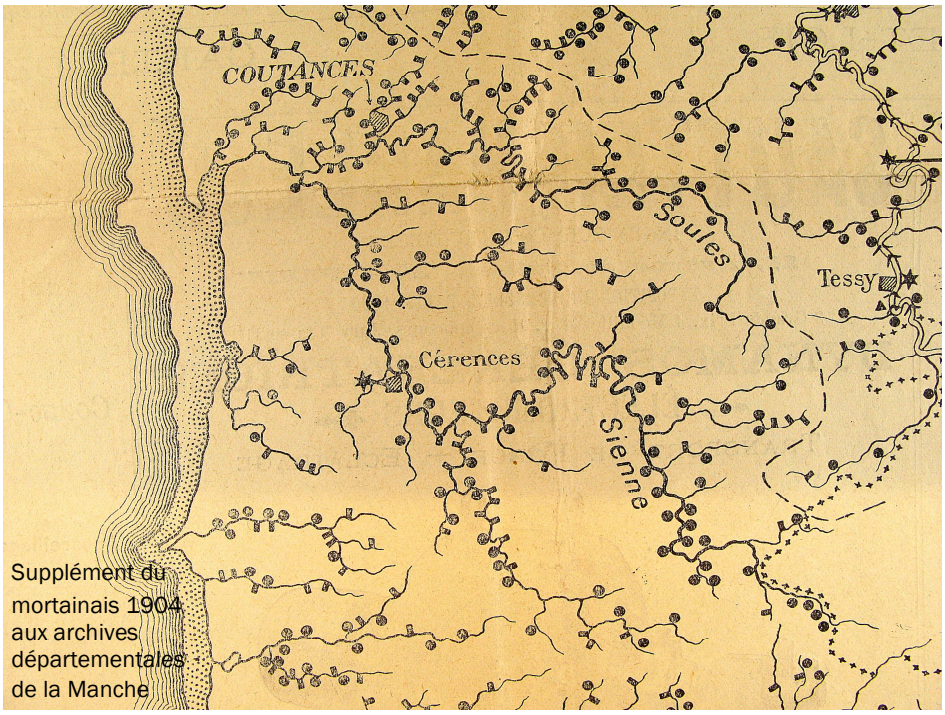

Supplément du mortainais 1904 aux archives départementales de la Manche

Presbytère de Hambye : la reconstruction

Le Ministre des cultes fait parvenir au maire de Hambye une lettre datée du 18 8bre 1848, dans laquelle il insiste sur les économies à faire à propos du nouveau presbytère.

Edouard-Charles-Bon Le Brun, maire de Hambye, convoque le conseil municipal le 4 février 1849, suite à la réception d'une lettre du Sous-préfet de Coutances datée du 31 janvier 1849, dans laquelle le Président de la République a autorisé la commune à s'imposer extraordinairement de la somme de 7400 francs pour la reconstruction du presbytère. Le gouvernement informe aussi qu'il viendra au secours de la commune pour une somme de 2500 francs. Le conseil, tout en appréciant combien ce secours soulagerait la commune, renonce pour le moment à voter cette somme de 7400 francs. Le conseil prie le maire de faire revenir, dans le plus bref délai, monsieur Briens, architecte de Coutances, auteur du devis précité, visiter de nouveau le vieux presbytère pour tâcher de faire sur son plan quelques réductions. Une deuxième réunion extraordinaire a lieu le 17 juin 1849. Le conseil, tout en reconnaissant que monsieur le maire s'est à diverses reprises occupé de faire-faire un nouveau plan, est d'avis, cette fois-ci, à l'unanimité, d'adopter le plan dument rédigé conformément aux prescriptions d'économies, et désigné sous le numéro 2. Ce deuxième plan est conservé aux archives départementales de la Manche. L'église paroissiale est sérieusement touchée par la foudre le 31 août 1849 et le 18 septembre suivant, le conseil municipal, choisit monsieur Briens pour travailler à la réparation du désastre occasionné. Le conseil s'engage définitivement le 1er avril 1850 dans la reconstruction du presbytère, suite à l'approbation par le Préfet des plans et devis. L'adjudication au rabais a lieu le 14 avril suivant. Nous ne connaissons malheureusement pas les entreprises qui ont été retenues. Nous savons, via la délibération du 8 mai 1851 que l'entrepreneur est au 2/3 de son ouvrage et qu'en conséquence la commune va lui verser la première annuité d'un montant de 2466 francs. Je n'ai pas découvert le procès-verbal de réception définitive, mais la délibération du conseil municipal du 17 8bre 1852 nous apprend qu'elle a eu lieu et que le coût des travaux d'ensemble s'élève à 10288,72 francs payables en trois annuités. Elle avait décidé le 8 mai 1851 de demander un secours au gouvernement de 2600 francs qu'elle n'avait toujours pas touché en octobre 1852.

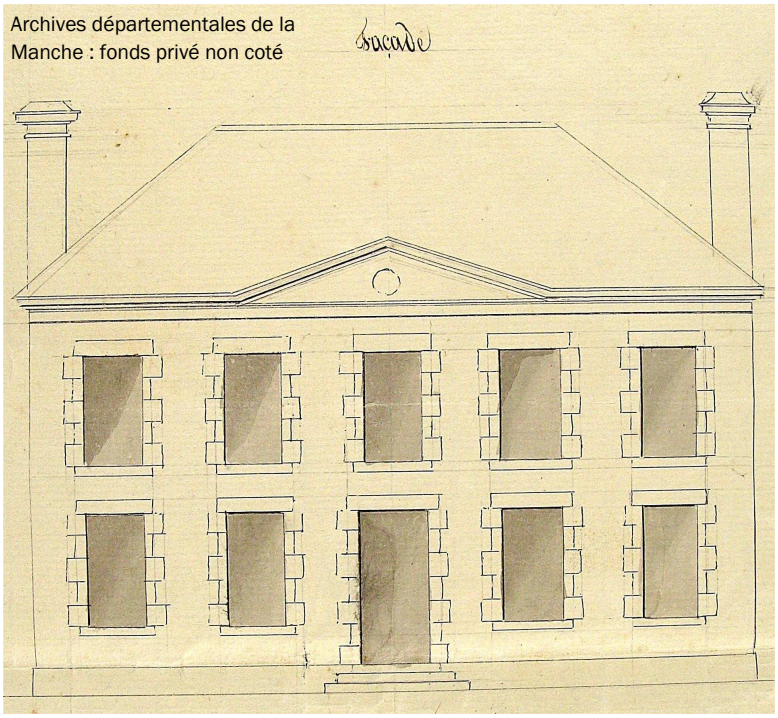

Archives départementales de la Manche : fonds privé non coté

Le curé de Hambye s'exprime ainsi dans les conférences de 1950, je cite « la commune fit construire de 1850 à 1852 le nouveau presbytère, mais comme elle n'y avait employé que 9 à 10 000 francs, cet édifice était loin d'être terminé, la fabrique dut suppléer à l'insuffisance ou plutôt au défaut de bonne volonté de la commune et elle se chargea de faire de cette maison, une habitation convenable. En 1884, grande fut la difficulté de faire restaurer l'intérieur du presbytère. La cause fut cependant gagnée, on fit agrandir et plafonner la chambre du second vicaire car son logement était tout-à-fait insuffisant. »

Les fabriciens constatent le sept janvier 1887 qu'une partie du mur de clôture du jardin du presbytère, adjacente à l'école des filles, vient de s'écrouler et demande une réparation immédiate d'autant plus qu'il y aurait un danger réel pour la vie des enfants. Ils proposent de se charger de faire sans retard la réparation du mur. La dépense des réparations s'est élevée selon la délibération du 22 avril 1887 à la somme de 1587,56 francs, comprenant les couvertures du clocher, de la sacristie et du portail. Le conseil de fabrique, décide le 5 avril 1891, de faire couvrir en ardoises un bâtiment à usage d'écuries et étable.

Jules-Armand Pignollet, ancien notaire, président de la fabrique pendant 28 ans, maire de Hambye depuis trois ans, meurt subitement dans la salle du presbytère à une heure trente de l'après-midi le 22 mai 1891.

Le 8 9bre 1897 la fabrique prend connaissance des plans et devis de l'architecte Robin d'un montant de 12340 francs y compris une somme de 821,40 francs pour travaux imprévus et les honoraires de l'architecte. Le conseil de fabrique considérant que le projet d'agrandissement du presbytère répond aux besoins constatés et que ces travaux sont indispensables et urgents. Monseigneur l'évêque avait constaté cette nécessité lors d'une tournée épiscopale en mai dernier a constaté cette nécessité et cette urgence en présence de MM les membres du conseil de fabrique ; que le projet d'exhaussement d'un étage a l'avantage de procurer à MM les vicaires un logement convenable et d'être plus économique ; que monsieur l'architecte trouve les murs du presbytère assez solides pour supporter un second étage ; que toutefois la situation financière actuelle de la fabrique ne lui laisse pas de fonds disponibles pour subvenir à la dépense ; comme en font foi les comptes de 1896 et le budget de 1897 déposés sur le bureau. *(à suivre)*.

Le presbytère de Beaumesnil (suite)

& / accordé aud suppliant la somme de huit cents / cinquante Livres / dont huit cents livres / luy seront payez au mois d'avril prochain / & le reste a proportion du travail qu'il fera / faire parceque cependant led sr Pestel se sumet / mettre entre nos mains un acord de ses paroissiens / parlequel ils s'obligent de faire lesd reparations / & le auparavant de luy delivrer lad somme le tout / fait & arrété en notre chapitre led jour & an que dessus / sous le bon plaisir de Monseigneur l'Illustrissime et / reverendissime Evêque de Coutances et de Messieurs les / procureur du roy & promoteur. / Charles Le Courtois / R Turpin / S Lorge / P Guillard / JB Corbet. Le Procureur du Roy n'empeche quil soit accordé / au sieur l'estat la somme de huit cent cinquante / livres pour etre emploiée aux reparations du / benefice de Baumênil, aux termes de la / deliberation capitulaire contenüe en lautre / part ce que le promoteur a egalement consenti. / fait le quinze novembre 1713 / Charles Francois Ev Coutances / Ynor / Puinet Ale.

Je soussigné curé de Beaumesnil reconnoid / avoir receu de Monsieur de Counois receveur / dud hotel-dieu la somme de huict cents cinquante / livres en plusieurs payments dont je luy ay donné / quittances lesquelles avec la presente generale / en vallent que pour un seul & meme payement / fait ce vingt huict Aoust mil sept cents Seize. / Pestel. Rest acompter 400 livres.

Analyse :

La diplomatique du document permet d'analyser qu'il s'agit d'un manuscrit ancien sur papier chiffon, mesurant 25 cm de hauteur sur 16,8 cm de largeur, établi sous forme de requête, datée du 30 octobre 1713, soumise à l'appréciation des religieux membres du chapitre de l'Hôtel-Dieu de Coutances. La 1ère partie du document établie par maître Guillaume Pestel prêtre, religieux de l'Hôtel-Dieu, curé de Beaumesnil, nouvellement présenté et nommé à la cure est signée par lui.

Cette requête est suivie d'une note manuscrite dont l'écriture nettement plus foncée est extrêmement précaire, comme si le greffier qui l'a consignée l'a fait dans des conditions inexistantes de confort. Cette note est signée de l'évêque de Coutances : Charles-François Loménie-de-Brienne.

Le même support papier contient la délibération capitulaire datée du 14 novembre 1713. Elle porte la signature du prieur claustral et des religieux profès ayant participé à la séance capitulaire : Charles Coutois, Corbet, Pilorge, Turpin, Guillard. Cette délibération du chapitre est suivie, toujours sur le même document, d'une deuxième décision prise le 15 novembre, émanant du procureur du roi, du promoteur et de l'évêque de Coutances. Une cinquième intervention manuscrite, sous forme de reçu, est consignée par le curé de Beaumesnil lui même, le 28 août 1716, soit trois années après la requête. La sixième et dernière intervention est une toute petite note de bas de page : reste à compter 400 livres. Le recto-verso du papier révèle ainsi six interventions successives s'échelonnant entre le 30 octobre 1713 et le 28 août 1716.

Quelques vues de détail de ce magnifique monument, l'un des plus importants du val de Sienne qui mériterait une protection MH.

Marcher pour une vieille tombe : le 28 novembre prochain à Percy

Une nouvelle randonnée sera proposée le dimanche matin 28 novembre sur Percy avec une participation de 5€. Ce sera la 5e du programme de restauration des monuments funéraires parmi les plus intéressants du val de Sienne. Il s'agit en l'occurrence du très grand tombeau dressé sur la sépulture de madame de Godefroy dont la clôture de fer forgé et de fonte est une œuvre d'art. Exceptionnel monument funéraire néogothique à pinacles et fleurons, stèle signée par l'architecte avranchinais Théophile Cheftel en 1855 et par l'artisan marbrier Hardy-Gin d'Avranches, sarcophage en granit, clôture de fonte signée par l'artisan, Sanson le jeune, rinceaux d'épines, de quadrilobes, torches à feu aux angles, fers de lances coniques. Attribué à Céleste-Honorine de Campion. Madame Céleste Honorine de Campion, veuve de M de Godefroy, demeurant à Avranches, demande à bénéficier dans le cimetière d'une concession de 4,50 x 3 mètres (soit 13,50 m²). Ce 1er contrat n'aboutira pas mais les héritiers de la famille de Mansiny obtiennent le 5 novembre 1854 une concession de plus de 3 mètres afin d'ériger un monument à la mémoire de madame de Godefroy. La grille a besoin d'une restauration. L'argent collecté sera injecté dans la souscription prévue à cet effet.

Renseignements auprès de Jean-Claude Bossard : 02 33 91 72 30 ou 06 45 73 03 34 ou de Jacky Brionne : 02 33 61 45 49 ou 06 87 56 35 58.

Association de sauvegarde
et de valorisation
du patrimoine
en val de Sienne

34 rue du docteur Regnault,
50450 Hambye

Téléphone : 02 33 61 45 49
Portable : 06 87 56 35 58
Messagerie :
patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

Lechefresne.fr

L'association est fédérée à :
La Fondation du Patrimoine de Basse-Normandie ;
La Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France ;
La Fédération Nationale des Associations de Sauvegarde des Sites et Ensembles Monumentaux ;
La commission départementale pour la sauvegarde du patrimoine funéraire de la Manche ;
La Fédération nationale des moulins de France.

FONDATION DU PATRIMOINE

FEDERATION PATRIMOINE ENVIRONNEMENT

FDMF www.fdmf.fr

SOCIÉTÉ POUR LA PROTECTION DES PAYSAGES ET DE L'ESTHÉTIQUE DE LA FRANCE
Sites et Monuments

Les moulins du bassin de la Sienne (suite)

Il y eut beaucoup plus tard le dénombrement en 1809 dont les documents sont conservés aux archives nationales.L'annuaire de la Manche de la 1ère moitié du XIXe siècle publie des enquêtes sur l'industrie et les moulins. Un autre document permet de savoir que le bassin de la Sienne comptait en 1900, d'après « l'inventaire de la houille blanche dans le département de la Manche », dont la carte fut dressée par Henri Bresson en 1904 et publiée dans le supplément du Mortainais du 6 février 1904, 190 usines hydrauliques dont 108 en activité. Le nombre total d'usines dans le bassin considéré est forcément plus élevés car l'étude ne prend pas en compte les implantations du canton de Saint-Sever dans le département du Calvados. Les relevés d'usines sont au nombre total de 65 dont 35 d'entre-elles sont fermées dans le bassin de la Soulles. Une seule usine électrique est implantée sur le ruisseau de la Chaussée à Cérences. Voici ce qu'en dit l'auteur, je cite « *bien curieuse encore cette toute récente (1901) installation intitulée l'électricité rurale qui éclaire le fort bourg de 1300 habitants de Cérences, et curieux aussi son rapide succès (suite page 4)Il ne s'agit cependant que d'un simple ruisseau, qui ne compte que 2 usines sur son cours, mais la chute est de 7 mètres et l'on n'a rien négligé pour en tirer le meilleur parti : turbine de première marque, distribution à 3 fils pour atteindre le point central du bourg à 500 mètres, double batterie d'accumulateurs, enfin machine à vapeur de force égale, tout a été établi selon les derniers progrès de la science. Aussi ne faut-il pas s'étonner de compter 50 lampes pour l'éclairage public et des écoles et même 500 lampes chez les particuliers ; eu égard à la population, c'est beaucoup. Notons au passage qu'à cette usine électrique les voitures électro-mobiles peuvent venir demander la pitance de leurs chevaux ; on pourra dans l'avenir poser la formule suivante : quand un pays est accidenté, on trouvera donc au bas de la côte, le cheval de renfort…électrique. N'a-t-on pas vu du reste au dernier salon de l'automobile, un progrès notable dans la voie de la locomotion sur route : cette espèce de train automobile de l'invention du colonel Renard, 50 chevaux remorquant un vrai convoi par un nouveau mode de transmission.* » Dans le centre Manche les bourgs de Tessy-sur-Vire, Torigni-sur-Vire et Cérences sont alimentés par l'énergie hydro-électrique. La Soulles comme l'Airou et leurs affluents ont une densité remarquable d'usines, notamment en amont des embouchures sur plus de la moitié de leurs parcours : 28 sur l'Airou dont 14 usines ont cessé en 1900 toute activité (à suivre).